

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N°01/2017

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PRÉFECTURE
 - 6 FEV. 2017
MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 23/01/2017	L'an deux mil dix sept le deux février à vingt heures
DATE D'AFFICHAGE : 02/02/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 2</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Étaient représentées :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, DELMARRE Véronique.
OBJET : <i>Subvention DETR – Rue du Lorday</i>	<i>Procurations données :</i> MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, DELMARRE Véronique a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine. <i>Absent excusé :</i> SEGAUD Grégoire.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Madame Sophie RADREAU est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Bavans, sur proposition de Madame le Maire,
 par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- sollicite la participation de l'État au titre des fonds DETR,
- s'engage à réaliser et à financer des travaux concernant les travaux dans la rue du Lorday à Bavans dont le montant s'élève à 52 673,00 € HT soit 63 207,60 € TTC,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant: (montants en € TTC) :

▪ Fonds propres de la commune en fonction des participations attendues :	44 245,32 €
▪ Subvention DETR (État)	18 962,28 €
- sollicite en conséquence le soutien financier de l'État,

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 02/02/2017
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 02/02/2017
Publiée le 02/02/2017.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

